



Nos réf. : XB /CA 10

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2022-83 – Réglementation de la circulation – Avenue Leclerc – travaux de voirie

Le Maire de MAÎCHE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
VU L'avis favorable du STA en date du 06/12/2022,
VU le Code de la Route,
VU la demande de l'entreprise VERMOT,
CONSIDERANT la nécessité d'effectuer des travaux de voirie,

ARRETE

Article 1 : A compter du 07 décembre 2022 et pour une durée ne pouvant excéder 1 mois, la circulation avenue Leclerc, au niveau du parking du cimetière, se fera sur demi-chaussée avec alternance par feu tricolore, afin de permettre la réalisation de travaux de voirie.

Article 2 : L'entreprise VERMOT mettra en place sur le chantier la signalisation réglementaire conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. A l'issue, la chaussée devra être laissée propre et en état.

Article 3 : La Gendarmerie et le service de Police Municipale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable de l'entreprise VERMOT,
- Madame la cheffe du STA PONTARLIER,
- Monsieur le responsable des services techniques de Maîche,
- Messieurs les brigadier-chef de Police Municipale.

Maîche le 06 décembre 2022

Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 09 décembre 2022